



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments

Question écrite n° 4007

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de lui donner des indications sur la mise en valeur des immeubles occupés par ses services administratifs. Il souhaite connaître la liste des immeubles présentant un intérêt historique ou artistique ainsi que les mesures qui sont prises pour permettre au public de les visiter, l'utilisation faite du caractère historique ou artistique (par exemple, des tournages de films). Il souhaite également connaître les dépenses qui ont été engagées depuis 2002 pour l'entretien et la rénovation de ces bâtiments.

Texte de la réponse

Parmi les immeubles domaniaux dont l'administration de la santé, de la jeunesse et des sports est affectataire, seul, à ce jour, le fort de Socoa présente un intérêt historique marqué. Celui-ci, construit par Vauban, s'élève sur un terrain de 3 000 m² et comprend six bâtiments dont une tour centrale d'une surface hors oeuvre nette (SHON) de 2 052 m². Situés en bordure de l'océan Atlantique, fortement soumis aux conditions climatiques et aux assauts des marées, ces bâtiments présentent de lourdes contraintes en termes de maintenance. Ces biens immobiliers étaient, depuis 1966, mis à disposition de l'UCPA. En 2001, l'UCPA a souhaité résilier la convention d'occupation, notamment au regard des investissements importants à prévoir à court terme pour la mise en conformité de sécurité et de maintenance de ces bâtiments. Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports n'ayant plus d'utilité à conserver ces biens, une procédure de cession a été engagée avec France Domaine. Depuis, le fort est interdit d'accès au public et le site est gardienné en attendant la vente définitive. Un système anti-intrusion a été financé et installé en 2003 pour un montant de 5 815,38 EUR TTC.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4007

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5515

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 852